



# Entrepreneur Général K90

NOUVEAUTE

## Description du métier propre au réseau IFAPME

L'entrepreneur général est la personne qui, au nom et pour le compte de tiers, construit, rénove, fait construire, ou rénover un bâtiment, en exécution d'un contrat d'entreprise de travaux, jusqu'à l'état d'achèvement. Pour ce faire, outre les compétences professionnelles requises pour l'exercice des activités réglementées de la construction, l'entrepreneur général doit maîtriser :

- les connaissances administratives transversales du secteur;
- les connaissances administratives spécifiques (réglementation en matière de permis d'urbanisme, coordination de la sécurité,...);
- les connaissances techniques (connaissances de base en matière de stabilité et des principales parties de la construction, les standards de qualités,...);
- les connaissances des techniques de gestion, de planification et de coordination des différents corps de métiers et de la gestion de la sécurité.

L'entrepreneur général pourra créer ou reprendre une entreprise générale, étendre ses activités initiales, mais aussi travailler comme salarié en tant que métreur-deviseur, conducteur de chantier ou gestionnaire de projet.

### Inscription

- 235€/année  
Formation en 1 an

### Date limite d'inscription :

6 semaines après le début des cours  
(+/- fin octobre, dans la limite des places disponibles)

### Conditions d'admission

- Pour accéder à cette formation, il faut posséder la **compétence professionnelle (certification) requise pour l'exercice de l'une des activités réglementée de la construction** (gros œuvre, plafonnage, cimentage et pose de chapes, carrelage, toiture, menuiserie, peinture, l'installation chauffage central, sanitaire, l'électrotechnique).

Les diplômés « chef d'entreprise » d'une des activités réglementées du secteur de la construction peuvent accéder directement à la 2ème année de cours et être dispensés des cours de gestion.

### Conditions de réussite

- 2/3 des présences pour pouvoir être délibéré
- 50% de réussite en moyenne aux cours professionnels et 50% à chaque module
- 60% de réussite en moyenne à l'Examen C (fin de formation) et 50 % à chaque épreuve

**Les cours sont donnés à raison de +/- 8h/semaine :  
généralement le lundi et jeudi**

## Programme des cours professionnels (B)

- Analyse des données techniques d'un projet de chantier pluri-disciplinaire 52h
- Réalisation des métrés d'un projet de chantier pluri-disciplinaire 24h
- Gestion de l'exécution technique d'un chantier pluri-disciplinaire 8h
- Créer ou reprendre une entreprise générale 4h
- Assurer le volet social 12h
- Assurer le volet administratif 16h
- Assurer le volet financier 8 h
- Evaluer son entreprise 4h
- Suivi du projet d'entreprise 20h |

## Stage obligatoire **NON**

Possibilité de convention de stage :

- Contactez le Référent IFAPME  
Amaury MANANDISE : 04/229.22.67 ou [amaury.manandise@ifapme.be](mailto:amaury.manandise@ifapme.be)

*En fin de formation, en plus des examens de fin de modules, vous devrez réussir une épreuve terminale (examen C) qui se compose de 2 parties.*

### Examen C (de fin de formation) :

1. Etude d'un dossier de soumission comprenant l'analyse du dossier, les métrés, le devis et une simulation du suivi de chantier
2. Etude de la création ou de la reprise d'une entreprise afin qu'elle soit en mesure de réaliser les travaux du point 1 |

## **Diplôme**

À la fin de la formation, vous obtenez un certificat de gestion et un diplôme de chef d'entreprise qui répond aux lois d'accès du métier. |